

Votre adhésion : une ressource indispensable au fonctionnement du syndicat

Nouvelle adhésion : bénéficiez d'un tarif préférentiel en optant pour le prélèvement bancaire

Nouvel adhérent, ou ancien adhérent de plus de 3 ans, en optant pour le paiement par prélèvement, vous bénéficiez durant la première année civile d'une remise de 50% sur le tarif annuel par prélèvement correspondant à votre classification (sauf ceux marqués d'une * dans le tableau ci-dessous qui ne bénéficient d'aucun abattement). Les prélèvements trimestriels démarrent à compter de l'enregistrement de l'adhésion. Les adhérents souscrivant au dernier trimestre bénéficient aussi des 50% sur l'année civile suivante.

Pour toutes les adhésions

- La cotisation est valable pour l'année civile en cours sans prorata et dépend de votre situation et votre classification au 1^{er} janvier.
- Vous êtes en TPS / TPI / TPA / retraite, vous devez en informer le syndicat afin de bénéficier à compter de cette date d'un abattement de 50% sur votre cotisation correspondant à votre dernier niveau de classification au 1^{er} janvier.
- Si vous réglez par chèque aucune remise n'est appliquée, le règlement doit se faire en un seul chèque du montant annuel indiqué.
- L'adhésion annuelle par prélèvement trimestriel vous permet de bénéficier d'un tarif annuel préférentiel, d'étaler vos règlements (en 2, 3 ou 4 prélèvements en fonction de votre date d'adhésion), et se renouvelle automatiquement.
- Si vos coordonnées et/ou votre situation évoluent, merci de nous en avertir par mail à adhésion@cfecgc-orange.org.
- Pour résilier votre adhésion, adressez un mail à adhésion@cfecgc-orange.org, en stipulant clairement votre demande de résiliation, qui prendra effet au début du trimestre suivant pour les adhésions par prélèvement ou de l'année suivante pour les paiements par chèque.

Cotisations annuelles 2026

Fonction Publique	CCNT	BETIC		Par prélèvement		Par chèque		Déduction fiscale
		ETAM	ingénieurs & cadres	Montant si 4 prélèvements	Total annuel	1 chèque annuel		
I.1-II.2	A - C	1.3-2.3		16,75 €	67 €	90 €		Selon votre régime fiscal, vous pouvez bénéficier : - soit d'un crédit d'impôt de 66% de votre cotisation si vous êtes au régime forfaitaire - soit d'une déduction de 100% si vous êtes au régime des frais réels. Dans tous les cas votre attestation fiscale sera mise à disposition au début de la période fiscale.
II.3	D	3.1-3.3		25,75 €	103 €	130 €		
III.1-III.2-III.3	Dbis		1.1-1.2	36,75 €	147 €	180 €		
IV.1-IV.2	E		2.1-2.2	52,00 €	208 €	260 €		
IV.3-IV.4	F		2.3-3.1	75,25 €	301 €	380 €		
IV.5 et +	G		3.2-3.3	122,50 €	490 €	610 €		
Alternant, apprenti, contrat pro, stagiaire *				5,00 €	20 €	20 €		
Salariés étrangers travaillant hors de France*				-	100 €	-		
Membre d'honneur *				150,00 €	600 €	600 €		
Membre bienfaiteur *				250 € et +	1 000 € et +	1 000 € et +		

Avec votre adhésion, vous bénéficiez de nombreux services (liste non exhaustive)

- Accès aux séminaires locaux et nationaux, aux universités d'été et aux journées thématiques (avec prise en charge de vos déplacements, repas et hébergement selon les règles de l'événement).
- Formations syndicales et thématiques : ouverture sur le syndicalisme, représentants du personnel (CSE, RP, CSSCT, DS/RSS), techniques d'expression et de négociation, initiation au droit, à l'économie, au management...
- Premier accès à un avocat en cas de conflit avec l'entreprise dans le cadre de vos fonctions professionnelles et/ou de vos missions syndicales. Pour en bénéficier, l'adhérent doit impérativement obtenir du syndicat un accord par mail avant de contacter l'avocat, et avoir cotisé au moins 6 mois à plein tarif.
- Conseils juridiques individuels pour votre défense dans le cadre de vos fonctions professionnelles et/ou de vos missions syndicales: prud'hommes, conseillers des salariés, fonction publique, social, CAF, sécurité sociale et mutuelle...
- Accès aux Commissions Internes Thématiques (CIT), aux Référents Métiers (RMN), aux Groupes de Travail, qui vous permet de développer et partager votre expertise et de participer à l'élaboration de la position du syndicat sur la signature des accords du Groupe Orange ou de la Branche des Télécoms.
- Abonnement aux publications du syndicat et de la confédération CFE-CGC.

La CFE-CGC Orange vous informe

Toute l'actualité de la CFE-CGC Orange est disponible sur notre site web : www.cfecgc-orange.org, également consultable depuis votre mobile ou tablette. Retrouvez nous aussi sur Facebook : www.facebook.com/cfecgc.orange, Twitter : <http://twitter.com/CFECGCOrange>, et LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cfe-cgc-orange>.

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une information privilégiée par mail :

- Flash infos, Flash actus, Tracts nationaux, Infos locales de votre section
- Flash Outils sur différentes thématiques
- Invitation mensuelle aux restitutions des réunions de votre CSE et/ou de votre périmètre social
- Lettre syndicale « Comprendre & Agir », sur l'actualité sociale de l'entreprise
- Lettre « Epargne & Actionnariat », sur les sujets économiques, l'épargne salariale, l'intéressement et la participation